

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS207

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Morin, M. Richard, M. Tahuaitu et M. Vercamer

-----

### ARTICLE PREMIER

**Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :**

« L'accès à la retraite prend en compte l'altération de la santé physique et mentale des assurés du fait d'une exposition prolongée, dans un cadre professionnel, à des facteurs de pénibilité.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conclusions du dispositif du compte personnel de prévention de la pénibilité en incluant la prévention de la pénibilité dans les principaux objectifs du système de retraites.